VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier et Quatrième Districts,

—AUSSI—

Une Plantation ("The Live Oak,")

Près d'Opelousas, Paroisse St-Landry, Lne.

EDWARD L. POWERS vs JAMES POWERS Et Al. | No 92923 COUR CIVILE DE DISTRICT. DIVISION "E."

A L'ENCAN, MERCREDI, 27 AVRIL 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—206 bâtisses Hennen — MERCREDI le 27 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en ville, à midi, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 mars 1910 et signé le 24 mars 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 92,923, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété comme suit à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 339 (autrefois No 81), borné par les rues Septième, Sixième, Howard et Freret, ledit lot est désigné comme No dix sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 13me jour d'avril 1859, autrefois déposé en l'étude de E. Bouny, ancien notaire en cette ville et maintenant en l'étude du gardien des archives notoriales de cette paroisse et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Septième sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, toutes pieds mesure.

2. Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Freret (autrefois Jacob), Sixième et St. George (maintenant Howard), mesurant cent soixante pieds de face à la rue Septième sur une profondeur uniforme de soixante-cinq pieds entre lignes parallèles plus ou moins, étant la portion de la façade des lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 sur un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 21 février 1896 un devis duquel est annexé à un acte passé devant C. H. Steeds, notaire, le 4 mars 1896, le lot No 15 formant l'encoignure des rues Septième et Freret. Lesdites améliorations comprennent un cottage double portant les numéros municipaux 2423 à 2445 rue Septième inclusivement.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pleasant, Toledano Magazine et Constance désignés par les Nos sept et huit, sur un plan déposé en l'étude de Theo. Guyol, comme plan No 180, et mesurant comme suit: Le lot No sept ayant vingt-huit pieds de face à la rue Pleasant sur cent quarante-et-un pieds onze pouces et sept lignes de profondeur, et le lot No huit ayant trente pieds de face à ladite rue Pleasant sur cent trente-huit pieds un pouce et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdites améliorations comprennent le cottage double portant les numéros municipaux 1022-1024 rue Pleasant et une résidence simple à deux étages portant le numéro municipal 1027 rue Toledano.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Natchez, Tchoupitoulas et Gravier, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. H. Dakin le 5ème jour de janvier 1843 et déposé comme plan 48 en le livre des plans de J. B. Marks, ancien notaire. Ledit lot mesurant en mesure anglaise vingt trois pieds huit pouces de face à la rue Magnolia cinquante huit pieds huit et demi pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No huit, et cinquante-huit pieds dix pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No six et vingt deux pieds neuf et un tiers de pouces en largeur dans le fond et façade sur le passage de l'Arcade lequel passage est en commun à tous les lots faisant façade à la dessus.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail expirant le 30 sept. 1915, pour un loyer mensuel de quatre-vingt-dix dollars enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 227, folio 6. Lesdites améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages portant le numéro municipal 326 rue Magnolia.

5. Six certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Clio et Calliope, lesquels lots sont désignés deux par les Nos 9 et 10, sur un plan de B. J. Nichols, daté du 27 février 1852 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire et mesurant chacun vingt neuf pieds de face à la rue Liberté sur cent douze pieds de profondeur entre lignes parallèles; et quatre par les Nos 10, 11, 12 et 13 dans l'ilet No 1 sur un plan de G. P. Dunbar, voyer, déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire, et mesurant chacun vingt-neuf pieds à la rue Liberté sur cent douze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdites améliorations consistent d'une résidence double à deux étages portant les numéros municipaux 1108 à 1120 et 1124 et 1126 inclusivement rue Liberté.

PLANTATION

6° Les trois étendues ou portion de terre, en la paroisse St Landry, Louisiane, devant être vendus et considérés comme ensemble.

(1). Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans la Paroisse St Landry en cet Etat en contenant environ deux cents arpents plus ou moins, borné sur le Sud par les terres de Mme Anna Verlander, sur le Nord par la propriété de Joubert, sur l'Est par la Propriété de Sylvanister Lawland, héritiers de Mme Hill, et sur l'Ouest par les terres de Griffin Nash.

(2). Une certaine plantation située dans la paroisse St Landry environ à six milles nord-ouest des Opelousas, dans le quartier nommé Plaisance bornée sur un côté par les terres de Louis Voubille et sur un autre par les terres d'Achille Dupré, sur un autre par le Bayou Carron contenant environ huit cent soixante-dix (870) arpents superficies plus ou moins, étant composée d'une étendue de terre de treize arpents de face sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, et d'une autre étendue de trois cent cinquante arpents superficies.

(3). Trois lots ou morceaux de terre situés en la paroisse de St Landry, en cet Etat, désignés par les Nos Deux Trois et Six sur un plan annexé à un writ de saisie et vente, adressé au Shérif de la paroisse St-Landry, dans le procès de Antonio Lambert et al vs Celeste Rayvender et al étant No 10225 du Dossier de la Cour Civile de District de la paroisse St Landry, lesquels lots comprenant en les limites d'une étendue de terre bois et prairies décrits comme étant situés au Nord de la Plantation vendue à Edward Johnson, borné sur le Sud par la dite plantation vendue à Edward Johnson, Nord par le bayou Louis, Est par la terre de Joseph Lacombe et Ouest par les terres du Dr James Hill, lesquels lots mesurent comme suit à savoir: Nos deux et trois mesurent chacun quarante neuf et 7 100 d'acres et sont décrits par actes du shérif de ladite paroisse et bornés sur un 56 par Powers et sur autre 56 par les lots dudit Plan; un trois et cinq lot No 6 contient trente et un et 50-100 acres et est borné par Powers sur un côté par Bayou Grand Louis ou Carron, et lots trois et cinq sur ledit plan.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail ou contrat de récolte fait avec les locataires actuels pour la récolte de l'année courante. Ladite plantation contient une résidence ayant dix chambres environ 20 cabanes, un gin house à 60 scies et machines, 2 wagons environ 28 têtes de bestiaux, 5 mulets, 6 chevaux ainsi que appareils pour agriculture etc. et le tout sera vendu en gros avec et incluant le tout en ladite plantation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en paiements égaux en un, deux et trois ans, avec six pour cent d'intérêt payable annuellement de la date de l'acte jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toute les clauses usuelles de sécurité incluant le transfert des polices d'assurances et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication et d'assumer toutes les taxes pour l'année 1910 au-dessus et en plus de leurs enchères et devant recevoir les loyers des propriétés que des dates des actes respectifs.

Les actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Carroll Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.

MM. Hon. Fenner & Spencer & Cocke, avocats pour le défendeur.

27 mars—27—avril 3 10 17 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

HUIT (8) LOTS DE TERRE DANS LE DEUXIEME ILET DE L'AVENUE GENTILLY,

Coin des Rues Castiglione et Clay.

MRS. JACQUES GODFROY, ET AL. VS. JOHN ARTHUR MARQUET, ET AL.

No 90,356—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement signé du 3 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1729, borné par les rues Clay, Serentine (autrefois Nelson), Castiglione et Rosière, désigné par le No onze (11). Ledit lot commençant à une distance de cent dix pieds (110') de l'encoignure des rues Nelson et Clay, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales, ledit lot No onze (11) est contigu au lot No douze sur le côté vers la rue Castiglione.

Deuxième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu audit lot No onze (11) sur le côté vers la rue Nelson et mesurant trente-et-un pieds onze pouces de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur, ledit lot étant No douze (12).

Troisième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No treize et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ledit lot de terre est contigu au lot No 12 sur le côté vers la rue Nelson et est situé dans le fond des lots désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et est situé à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Castiglione et Clay.

Quatrième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro Quatorze (14) et formant le coin des rues Castiglione et Clay, et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur et façade à la rue Clay de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quinze (15) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles; ledit lot No Quinze est contigu au lot No Quatorze et commence à une distance de trente pieds du coin de la rue Clay.

Sixième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No seize (16) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot No seize est contigu au lot No quinze, et commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Septième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No dix-sept (17) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No dix-sept est contigu au lot No seize et commence à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Huitième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No dix-huit (18) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot No dix-huit est contigu au lot No dix-sept et commence à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Lesquels dit lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sur un certain plan de C. Girroux, voyer, daté du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat sur la dite propriété pour l'année 1909, tous les certificats et déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication vingt (20) pour cent du prix d'achat.

L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars —13 20 27—avril 3 10 13

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
N.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lne

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier District.

Résidence Simple à Deux Etages, 240 Rue S. Claiborne.

Résidence Simple à Deux Etages, 248 Rue S. Claiborne, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Mme Julia O'Neal, défunte épouse de John Hussay.

No 90970—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 28 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Lesdits lots sont désignés par les Nos 14 et 15 en l'ilet borné par les rues Sud Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane; lesdits lots sont cont gus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Sud Claiborne sur 110 pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, daté du 1er ma 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire, et mesurant chacun vingt-neuf pieds à la rue Liberté sur cent douze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdites améliorations consistent d'une résidence double à deux étages portant les numéros municipaux 1108 à 1120 et 1124 et 1126 inclusivement rue Liberté.

PLANTATION

6° Les trois étendues ou portion de terre, en la paroisse St Landry, Louisiane, devant être vendus et considérés comme ensemble.

(1). Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans la Paroisse St Landry en cet Etat en contenant environ deux cents arpents plus ou moins, borné sur le Sud par les terres de Mme Anna Verlander, sur le Nord par la propriété de Joubert, sur l'Est par la Propriété de Sylvanister Lawland, héritiers de Mme Hill, et sur l'Ouest par les terres de Griffin Nash.

(2). Une certaine plantation située dans la paroisse St Landry environ à six milles nord-ouest des Opelousas, dans le quartier nommé Plaisance bornée sur un côté par les terres de Louis Voubille et sur un autre par les terres d'Achille Dupré, sur un autre par le Bayou Carron contenant environ huit cent soixante-dix (870) arpents superficies plus ou moins, étant composée d'une étendue de terre de treize arpents de face sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, et d'une autre étendue de trois cent cinquante arpents superficies.

(3). Trois lots ou morceaux de terre situés en la paroisse de St Landry, en cet Etat, désignés par les Nos Deux Trois et Six sur un plan annexé à un writ de saisie et vente, adressé au Shérif de la paroisse St-Landry, dans le procès de Antonio Lambert et al vs Celeste Rayvender et al étant No 10225 du Dossier de la Cour Civile de District de la paroisse St Landry, lesquels lots comprenant en les limites d'une étendue de terre bois et prairies décrits comme étant situés au Nord de la Plantation vendue à Edward Johnson, borné sur le Sud par la dite plantation vendue à Edward Johnson, Nord par le bayou Louis, Est par la terre de Joseph Lacombe et Ouest par les terres du Dr James Hill, lesquels lots mesurent comme suit à savoir: Nos deux et trois mesurent chacun quarante neuf et 7 100 d'acres et sont décrits par actes du shérif de ladite paroisse et bornés sur un 56 par Powers et sur autre 56 par les lots dudit Plan; un trois et cinq lot No 6 contient trente et un et 50-100 acres et est borné par Powers sur un côté par Bayou Grand Louis ou Carron, et lots trois et cinq sur ledit plan.

La propriété ci-dessus décrite est sujette à un certain bail ou contrat de récolte fait avec les locataires actuels pour la récolte de l'année courante. Ladite plantation contient une résidence ayant dix chambres environ 20 cabanes, un gin house à 60 scies et machines, 2 wagons environ 28 têtes de bestiaux, 5 mulets, 6 chevaux ainsi que appareils pour agriculture etc. et le tout sera vendu en gros avec et incluant le tout en ladite plantation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en paiements égaux en un, deux et trois ans, avec six pour cent d'intérêt payable annuellement de la date de l'acte jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et toute les clauses usuelles de sécurité incluant le transfert des polices d'assurances et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication et d'assumer toutes les taxes pour l'année 1910 au-dessus et en plus de leurs enchères et devant recevoir les loyers des propriétés que des dates des actes respectifs.

Les actes de vente devant être passés pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

MM. Carroll Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.

MM. Hon. Fenner & Spencer & Cocke, avocats pour le défendeur.

27 mars—27—avril 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company.

S'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

JEUDI, le 21 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI le 21 avril 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte, le 15me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle ou Mary, Heaton et Pear ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un Planing Mill machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu avec toutes les causes usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs
Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.
Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le défendeur.
Teutonia Bank and Trust Co., Receveurs.
20 mars—20 27—av 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

In Re D'Echaux & McEwen Lumber Company.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

LA PROPRIETE MOBILIERE DE LA D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY

—CONSISTANT DE—

MEUBLES DE BUREAUX, MULETS, CHEVAUX, WAGONS, HARNAIS, BOIS DE CHARPENTE, COMPTES COURANT, ETC.

Le tout d'après l'inventaire enregistré.

PAR STROUDBACK & STERN— Léonard L. Stern, Encanteur — MERCREDI, le 30 mars 1910, à 11 heures a. m., sur la propriété située rue Monroe et Canal du Nouveau Bassin, près de l'avenue Carrollton, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15ème jour de mars 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les articles ci-dessus mentionnées d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN.
Encanteurs.

Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus avocats pour le demandeur.
Benjamin Ory, Dart, Kernan et Dart et F. W. Sherman, avocats pour le défendeur.
Teutonia Bank and Trust Co. Receveurs.
19 mars—19 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE

INTERDICTION DE Mme EDWA JONES HELLWEGE

No 89,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B"

2 Magnifiques Terrains pour Bâtir sur l'Avenue Napoléon, encoignure Remparts, borné par les rues Saratoga et Berlin.

MERCREDI, le 13 Avril, 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Danoel (autrefois Rempart) et Saratoga, désignés par les Nos un et deux sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par S. G. Del Isle, voyer, daté du 25 octobre 1891 et annexé pour référence à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 17 avril 1893 d'après lequel dit devis lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Danoel (Rempart).

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans représenté par billets portant intérêt à sept pour cent (7 0|0) par an, garanti par hypothèque et lien de vendeur cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1910 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN.
Encanteurs.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Excellente Occasion pour s'Embarquer dans un Bon Commerce

George B. Matthews & Son vs Southern Italian Paste Factory, Ltd.

No 88,413, Cour Civile de District, Division "B"

Les Effets Mobiliers de la Southern Italian Paste Factory, Ltd.,

Consistant de Machines, Installations de Bureau, Fond de Magasin, Balances, Elévateurs, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 29 mars 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 508 rue S. Peters, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 11me jour de mars 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Les effets mobiliers de la Southern Italian Paste Factory Ltd., le tout selon l'inventaire enregistré dans la susdite affaire.

Le tout devant être vendu en gros comme manufacture en gros pour du comptant.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Saunders, Dufour & Dufour, Dinkelspiel, Hart & Davey, Henry Mooney, avocats pour le Receveur.
18 mars—18 20 27 29

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES AL'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et de Valeur dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de Mme Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theisman—No 88,051, Cour Civile de District, Division A.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 21 AVRIL, 1910,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR BACCICH & DEMONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à deux ordres de l'Honorable la Cour Civile de District en daté du 1er mars 1910, donné par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent, dans la Succession de Mme Juliana Feltz, Veuve de Otto F. Thiesman, No 88,051, Cour Civile de District, et l'autre ordre daté du 9 mars 1910, accordant dans ladite affaire par ledit Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, JEUDI, le 21 avril 1910 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Sept-huitièmes de part indivise et intérêt en et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, privilèges et dépendances y appartenant, dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Liberté, Clio et Howard, désigné par le numéro un, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté du 6 mai 1853 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot formant l'encoignure des rues Erato et Liberté et mesurant vingt cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Erato sur cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portant les numéros municipaux 2201 rue Erato et 1231-1233 et 1239 rue Sud Liberté ci-les dites propriétés sont louées par mois à plusieurs locataires, les loyers montant à $30 par mois.

3. Sept-huitièmes de part et intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Thalie, Constance et Melpomène, désigné comme lot No un de l'ilet No 52, sur un plan par F. Zimple, voyer de ville du 7 mars 1835 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot formant l'encoignure des rues Magasin et Thalie et mesurant vingt trois pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade à la rue Thalie de cent seize pieds et est borné dans le fond par une allée pour usage commun du dit lot et autres sur ledit plan.

Les améliorations sur ledit lot portant les numéros municipaux 1360 rue Magasin et 1032 rue Thalie et sont sous bail jusqu'au 30 juin 1910 à $35 par mois, les locataires ayant les droits de renouveler pour un an à $35 par mois et une année de plus à $40 par mois.

Conditions—Comptant, la propriété devant être vendue subrogée aux baux existant présentement et l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910 et déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication avec l'encanteur, pourvu que l'acquéreur avant l'option ait déclaré au moment de l'adjudication de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir terme par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 8 0|0 par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur pour se lier en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle partie pour payer comme honoraires d'avocat cinq pour cent sur le montant réclamé en tel procès, et aussi pour se rendre responsable de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou billets jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir "pacte de non alienando" et toutes les causes usuelles de sécurité et le paiement desdits billets et intérêt, aussi bien que les honoraires d'avocat, frais, primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur.

MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 21

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dennis Sheen.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Dennis Sheen, No 91,702 du dossier de ladite Cour, ledit ordre daté et signé du 24 février 1910 et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situées dans le Troisième District de cette ville, et mesurant deux arpents de face à la rue S.-Claude sur soixante-cinq et 82|100 d'arpents plus ou moins en profondeur, bornée au-dessus par des terres autrefois appartenant à Gourdain, et au-dessous par des terres autrefois appartenant à A. Castaing. La location et description de ladite étendue de terre sont plus complètement démontrées sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, alors député-voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 15, 16 et 17 novembre 1881, d'après lequel l'encoignure supérieure est identifiée par une borne ou piquet au point marqué par la lettre A et de là s'étendant au long de la rue Bons-Enfants (maintenant rue St-Claude) une distance de trois cent soixante quatorze pieds cinq pouces et six lignes à une borne ou piquet au point marqué par la lettre B, lequel dit point B est sur la ligne du centre de prolongation de la rue Andry et la ligne de borne de ladite propriété ici vendue qui la sépare de la propriété autrefois appartenant à Gourdain est démontré par cinq piquets ou marque de borne placés à cinq cents pieds de distance aux points marqués A, C, D, G, et I et la ligne de borne laquelle sépare l'étendue vendue de la propriété autrefois appartenant à A. Castaing est démontrée par cinq piquets ou marques de borne placés à cinq cents pieds de distance à des points marqués B, E, F, H, et K, la ligne formée comme cela étant la ligne du centre d'une prolongation de la rue Andry. Sur une prolongation du côté Sud de la rue Girod la propriété n'a que trois cent soixante-onze pieds deux pouces et une ligne de largeur sur une prolongation du côté sud de la rue Prosper il y a trois cent soixante-sept pieds un pouce et deux lignes de largeur, et se retrécit proportionnellement en largeur sur la ligne du fond, et sur le côté ouest il y a une profondeur de douze mille cent et treize pieds trois pouces et deux lignes et du côté de l'est il y a une profondeur de douze mille et cinq cent cinquante deux pieds, sept pouces et cinq lignes le tout desquels sera démontré plus complètement sur le devis ci-dessus référé, la plus grande portion étant annexée à un acte pardevant Félix J. Puig, notaire, daté du 30 juin 1909.

Conditions—L'assomption par l'acquéreur de trois billets, signés par le défunt Dennis Sheen, datés du 30 juin 1909, chacun pour la somme de huit mille quatre cent et quarante quatre dollars et quarante quatre cents (8444.44) lesquels respectivement le 30 juin 1910, le 30 juin 1911, le 30 juin 1912, tous portant intérêt au taux de six (6 0|0) pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, la balance comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1910 au-dessus et en plus du montant de son enchère et de déposer chez l'exécuteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et en défaut de ce dit dépôt la propriété sera encore offerte en vente par l'encanteur. Les loyers de la propriété devant appartenir à la Succession, jusqu'à l'exécution de l'acte notarial la vente étant faite, sujette aux droits des locataires d'exploiter leurs récoltes actuelles, une portion de cette propriété est maintenant louée à des petits fermiers. L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
910 rue Gravier.
27 fev—27—mars 6 12 20 27 31

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 89,442—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Lyon Cypress Co. vs H. F. Lewis Company Limited.

E